

FICHE DE POSTE : Saisonnier Kwata

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser au siège de l'association avant le 1^{er} avril 2012.

1. Etablissement : association Kwata	
Adresse :	16, avenue Pasteur – BP. 672 - 97335 CAYENNE Cedex
2. Personne à contacter	
Nom :	M. Benoit de Thoisy
Fonction :	Responsable scientifique
Adresse :	16, avenue Pasteur – BP. 672 - 97335 CAYENNE Cedex
Téléphone :	06 94 26 19 77
Courriel :	benoit@kwata.net
3. Identification du poste	
Métier :	Animateur/animateur environnement
Liaison Hiérarchique :	Placé(e) sous l'autorité du président et de la chargée de mission éducation à l'environnement
Cadre du poste :	Ces postes saisonniers (3) sont créés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Restauration des Tortues Marines de Guyane.
Horaires de travail :	Base 35 heures, possibilité le week-end et jours fériés en fonction de la charge de travail ou des besoins spécifiques du programme.
4. Activité	
Activités principales :	Mettre en place les actions de sensibilisation et de communication sur la thématique tortues marines / assurer une présence sur les plages visant à expliquer les comportements respectueux pour l'observation des tortues.
Lieu de travail et déplacements	Le siège de l'association est à Cayenne, les lieux de travail sont les plages de l'île de Cayenne (Cayenne, Rémire-Montjoly).
5. Compétences requises	
Savoir faire requis :	- expérience en animation et éducation à l'environnement - Maîtrise des outils informatiques de bureautique
Autres	- Connaissance du contexte guyanais et expérience de travail en Guyane souhaitées - Connaissances naturalistes souhaitées
6. Qualités requises	
Sérieux, sens relationnel, sens de la pédagogie, savoir s'adresser à différents publics, autonomie, prise d'initiatives, dynamisme	
7. Pré-requis	
BAFA souhaité	
8. Expérience	
expérience professionnelle dans l'animation nature et dans l'encadrement de personnel.	
9. Contrat et Rémunération	
Rémunération nette :	CDD 3 mois, avec brut mensuel de 1 530 euros
Autres:	Remboursement des frais d'utilisation véhicule personnel selon grille des Impôts